

3 DÉCEMBRE 2007



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 décembre 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND**

**ONIL COUTURE**

**SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **ALAIN CHÉNIER** et **RÉAL BRUNELLE** sont absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2007-12-627 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2007

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2007-12-628 2.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 5, 12 et 21 novembre 2007

### 3 DÉCEMBRE 2007

#### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2007-12-629 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de novembre 2007
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de novembre 2007
- 2007-12-630 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 novembre 2007 et du procès-verbal de la conférence téléphonique tenue le 30 novembre 2007

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- N.M. 4.1 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil
- 2007-12-631 4.2 Inscription au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2008

#### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 893-2004 relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Bromont, annulant le règlement numéro 886-2004
- 2007-12-632 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 893-01-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 893-2004 relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Bromont, annulant le règlement numéro 886-2004
- A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement de tarification pour l'exercice financier 2008
- 2007-12-633 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-2007 intitulé : Règlement de tarification pour l'exercice financier 2008
- A.M. 5.5 Avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 2007-12-634 5.6 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 942-2007 intitulé : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- A.M. 5.7 Avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008

#### **6. RÈGLEMENTS**

### 3 DÉCEMBRE 2007

#### 7. **AFFAIRES COURANTES**

##### 7.1 **TRÉSORERIE**

2007-12-635 7.1.1 Modalité d'un emprunt, par billets, d'une somme de six cent cinquante-quatre mille trois cents dollars (654 300 \$) en vertu des règlements numéros 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 et 864-2002

2007-12-636 7.1.2 Acceptation de l'offre relativement à un emprunt, par billets, d'une somme de six cent cinquante-quatre mille trois cents dollars (654 300 \$) en vertu des règlements numéros 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 et 864-2002

2007-12-637 7.1.3 Adoption des amendements budgétaires du mois de novembre 2007

##### 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2007-12-638 7.2.1 Octroi du contrat pour l'achat d'un épandeur à abrasif et d'une aile de côté pour un camion

##### 7.3 **URBANISME**

2007-12-639 7.3.1 Octroi du contrat relativement à l'enlèvement, le transport des déchets solides ainsi que la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables

2007-12-640 7.3.2 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme

2007-12-641 7.3.3 Acceptation d'une convention intervenue entre Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé et Ville de Bromont pour un acte de cession-servitude (route Pierre-Laporte)

2007-12-642 7.3.4 Acceptation d'une convention intervenue entre Madame Véronique Sauvé et Monsieur Pierre Langlois et Ville de Bromont pour un acte de cession-servitude

2007-12-643 7.3.5 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une partie du bâtiment principal, limitée à une superficie de 2 m<sup>2</sup>, soit à au moins 7,10 m de la ligne arrière de terrain alors que la marge arrière minimale applicable est de 7,60 m (126 rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 430)

2007-12-644 7.3.6 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une largeur minimale de terrain de 44 m alors que l'exigence est de 50 m (emplacement qui correspond approximativement au lot 2 939 913, lot riverain situé entre le Lac Bromont et la rue du Rocher)

### 3 DÉCEMBRE 2007

N.M. 7.3.7 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser que des éléments structuraux apparents du bâtiment principal soient en acier galvanisé et de réduire la largeur minimale exigée pour un bâtiment principal à 6,6 m alors que l'exigence est de 8 m (187 rue Shannon, lot 3 484 735)

N.M. 7.3.8 Octroi du contrat pour la fourniture d'un contrôleur à fréquence variable 200 HP et moteur 200 HP « Inverter Duty »

#### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2007-12-645 7.5.1 Contribution financière à l'organisme Guignolée St-François-Xavier relativement au Centre de dépannage

2007-12-646 7.5.2 Récupération et réutilisation de certains matériaux de l'ancien Centre Communautaire avant sa démolition

2007-12-647 7.5.3 Autorisation à l'organisme Évolutia Croissance de Bromont pour tenir La Marche de la paix le 31 décembre 2007

#### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2007-12-648 7.7.1 Demande d'appui relativement au vote par la poste pour les prochaines élections

2007-12-649 7.7.2 Nouveau nom donné à l'ancien boulevard Hyundai situé dans le Technoparc

N.M. 7.7.3 Demande de modification du rôle d'évaluation pour les unités d'habitation offrant de la location à court terme

#### **8. DIVERS**

2007-12-650 8.1 Résolution d'appui au projet de Via Rail relativement à un train régulier de voyageurs

#### **9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

2007-12-651 9.2 Permanence de Madame Caroline Couture au poste de secrétaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)

### 3 DÉCEMBRE 2007

#### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont tenue le 2 octobre 2007
- N.M. 10.2 Dépôt d'une correspondance de Hydro-Québec relativement à la demande au Programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel
- N.M. 10.3 Dépôt d'une lettre de l'Office du tourisme Granby-Bromont concernant la cessation de ses opérations
- N.M. 10.4 Dépôt de la résolution de la MRC de la Haute-Yamaska concernant l'appui à la demande d'aliénation et d'autorisation d'utilisation non agricole sur le territoire de la Ville de Bromont
- N.M. 10.5 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement une demande de permis ou de licence de la Rôtisserie St-Hubert à Bromont

#### 11. **VARIA**

- 2007-12-652 11.1 Demande de participation au comité inter municipal découlant du plan d'action du Lac Brome - Plan quinquennal de la Ville de Lac Brome ;
- N.M. 11.2 Dépôt de la résolution de la MRC de la Haute-Yamaska demandant à la ministre des Affaires municipales et des régions de prolonger le délai pour permettre de présenter leur position relativement au changement de MRC de la Ville de Bromont ;
- N.M. 11.3 Dépôt de la résolution numéro 2007-11-372 de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la réponse à la Ville de Bromont relativement à la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion, de collecte, de transport et de disposition des boues de fosses septiques.

#### 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2007-12-653 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-12-627**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2007 avec les modifications suivantes :

Le sujet 7.3.7 est retiré de l'ordre du jour ;

Les sujets 7.3.8 et 7.7.3 sont reportés à une séance subséquente ;

Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Demande de participation au comité inter municipal découlant du plan d'action du Lac Brome - Plan quinquennal de la Ville de Lac Brome ;
- 11.2 Dépôt de la résolution de la MRC de la Haute-Yamaska demandant à la ministre des Affaires municipales et des régions de prolonger le délai pour permettre de présenter leur position relativement au changement de MRC de la Ville de Bromont ;
- 11.3 Dépôt de la résolution numéro 2007-11-372 de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la réponse à la Ville de Bromont relativement à la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion, de collecte, de transport et de disposition des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉ**

**2007-12-628**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 5, 12 ET 21 NOVEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**3 DÉCEMBRE 2007**

D'adopter, tels que rédigés et sans modification, les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 5, 12 et 21 novembre 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-12-629**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
NOVEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2007 au montant de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-ET-UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (2 443 161,97 \$)**, à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE NOVEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 2007. Le montant des permis émis durant le mois de novembre 2007 se chiffre à **TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 335 300 \$)**.

**3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-12-630**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
20 NOVEMBRE 2007 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE  
TÉLÉPHONIQUE TENUE LE 30 NOVEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 20 novembre 2007 et dans sa conférence téléphonique du 30 novembre 2007.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des formules de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

**2007-12-631**

**INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS 2008**

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités se tiendra du 30 mai au 2 juin 2008 au Centre des congrès de Québec ;

**3 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les messieurs les conseillers municipaux ONIL COUTURE, SERGE DION et madame la mairesse PAULINE QUINLAN désirent assister à ce congrès ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer les frais d'inscription au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités ainsi que tous les frais inhérents audit congrès qui se déroulera du 30 mai au 2 juin 2008 au Centre des congrès de Québec, pour madame la mairesse Pauline Quinlan et messieurs les conseillers Serge Dion et Onil Couture.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 RELATIF À LA  
DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT,  
ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 893-2004 relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Bromont, annulant le règlement numéro 886-2004.

**2007-12-632**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 893-01-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 RELATIF À LA DÉMOLITION SUR  
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

**3 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou en son absence, le greffier par intérim, à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 893-01-2007 intitulé: **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 RELATIF À LA DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004.**

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE  
TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement de tarification pour l'exercice financier 2008.

**2007-12-633**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 943-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**3 DÉCEMBRE 2007**

DE dispenser la greffière ou en son absence, le greffier par intérim, à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-2007 intitulé: RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**2007-12-634**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 942-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES  
RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou en son absence, le greffier par intérim, à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 942-2007 intitulé: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA  
TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR  
L'ANNÉE 2008**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008.

**2007-12-635**

**MODALITÉ D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE SIX  
CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (654  
300 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 695-91, 697-91, 719-  
92, 723-92 ET 864-2002**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter par billets un montant total de **SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (654 300 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
695-91	109 600 \$
697-91	13 100 \$
719-92	93 700 \$
723-92	73 500 \$
864-2002	364 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

**3 DÉCEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par la mairesse ou en son absence, par le maire suppléant, et par le trésorier.

QUE les billets seront datés du 11 décembre 2007.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

11 décembre 2008	68 200 \$
11 décembre 2009	72 000 \$
11 décembre 2010	75 800 \$
11 décembre 2011	80 200 \$
11 décembre 2012	358 100 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 864-2002. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2007-12-636**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT,  
PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE  
MILLE TROIS CENTS DOLLARS (654 300 \$) EN VERTU DES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 695-91, 697-91, 719-92, 723-92 ET 864-2002**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour l'émission de billets au montant de **SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (654 300\$)** en date du 11 décembre 2007;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

**3 DÉCEMBRE 2007**

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX OFFERT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>COÛT RÉEL</b>
Banque de Montréal	100,00000	68 200 \$	4,77000%	2008	4,91204%
		72 000 \$	4,73000%	2009	
		75 800 \$	4,82000%	2010	
		80 200 \$	4,89000%	2011	
		358 100 \$	4,95000%	2012	
Financière Banque Nationale Inc.	98,18600	68 200 \$	4,00000%	2008	4,92117%
		72 000 \$	4,00000%	2009	
		75 800 \$	4,15000%	2010	
		80 200 \$	4,30000%	2011	
		358 100 \$	4,50000%	2012	
Caisse Populaire Desjardins Haute-Yamaska	100,00000	68 200 \$	4,94000%	2008	4,94000%
		72 000 \$	4,94000%	2009	
		75 800 \$	4,94000%	2010	
		80 200 \$	4,94000%	2011	
		358 100 \$	4,94000%	2012	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la Banque de Montréal s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite de la Banque de Montréal pour son emprunt de **SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (654 300 \$)** par billets, en vertu des règlements numéros **695-91 (109 600 \$)**, **697-91 (13 100 \$)**, **719-92 (93 700 \$)**, **723-92 (73 500 \$)** ET **864-2002 (364 400 \$)**, au prix de 100,000 \$, échéant en série 5 ans comme suit :

68 200 \$	4,77000 %	11 décembre 2008
72 000 \$	4,73000 %	11 décembre 2009
75 800 \$	4,82000 %	11 décembre 2010
80 200 \$	4,89000 %	11 décembre 2011
358 100 \$	4,95000 %	11 décembre 2012

Coût réel : 4,91204 %

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-12-637**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE  
NOVEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2007-12-638**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDÉUR À  
ABRASIF ET D'UNE AILE DE CÔTÉ POUR UN CAMION**

ATTENDU QUE lorsque la Ville de Bromont a acheté un camion 10 roues en 2005, elle avait émis l'intention d'acquérir des équipements de déneigement, tels qu'un épandeur et une aile de côté ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'achat de ces équipements sont toujours disponibles dans le projet « Parc véhiculaire » ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à une recherche de prix auprès de fournisseurs spécialisés et que la date d'ouverture des soumissions était le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu à notre recherche de prix, soit :

<b>LES MACHINERIES TENCO CDN LTÉE :</b>	<b>41 530,60,</b>	<b>taxes</b>
<b>incluses ;</b>		
<b>RESSORT DÉZIEL INC. :</b>	<b>43 110,90,</b>	<b>taxes</b>
<b>incluses ;</b>		

**3 DÉCEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de fourniture d'un épandeur à abrasif et d'une aile de côté, au plus bas soumissionnaire conforme, LES MACHINERIES TENCO CDN LTÉE, pour la somme de **QUARANTE-ET-UN MILLE CINQ CENT TRENTE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (41 530,60)**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2007-12-639**

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT À L'ENLÈVEMENT, LE  
TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES AINSI QUE LA COLLECTE,  
LE TRANSPORT, LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES  
MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour continuer à offrir au secteur résidentiel le service de gestion des matières résiduelles (ordures et récupération) ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a limité la durée du contrat à une période d'une année et ce, en raison de la déclaration de compétence de la MRC de la Haute-Yamaska, déclaration à laquelle la Mairesse Pauline Quinlan avait signifié son désaccord ;

ATTENDU QUE selon la MRC de la Haute-Yamaska, elle sera prête à gérer la prestation du service de collecte des matières résiduelles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est actuellement en cheminement pour changer de MRC et que la Ville de Bromont désire continuer à gérer les matières résiduelles sur son territoire ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant (un seul soumissionnaire) :

**SERVICES MATREC INC.**

Année 2008 142.68\$/unité (taxes incluses)

**Option « A »**

Année 2009 145.50\$/unité (taxes incluses)

Année 2010 148.30\$/unité (taxes incluses)

**3 DÉCEMBRE 2007**

**Option « B »**

Année 2009	145.50\$/unité (taxes incluses)
Année 2010	148.30\$/unité (taxes incluses)
Année 2011	150.50\$/unité (taxes incluses)
Année 2012	151.07\$/unité (taxes incluses)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat à SERVICES MATREC INC. pour l'année 2008 tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres, pour l'enlèvement, le transport des déchets solides ainsi que la collecte, le transports, le tri et conditionnement des matières recyclables.

D'aviser SERVICES MATREC INC. que la Ville de Bromont lui signifiera son intention de bénéficier ou non des options « A » et « B » des documents d'appel d'offres suite à la décision de la Ministre des Affaires municipales relativement au changement de M.R.C. demandé par la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2007-12-640**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le mandat de Madame Sylvie Laurin à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme est terminé depuis le 15 septembre 2007 ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* en vigueur, il est nécessaire de nommer un nouveau membre du comité consultatif pour la remplacer et ce, dans les trois (3) mois suivant la fin du mandat du membre remplacé ;

ATTENDU QU'il est également nécessaire d'indiquer le numéro du siège assigné au nouveau membre ;

ATTENDU QUE le nouveau membre doit être un résidant de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil ;

**3 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE, parmi les candidats qui ont manifesté leur intérêt pour le poste, la candidature de Monsieur Mario V. Petrone s'est révélée comme celle étant le mieux en mesure de répondre aux attentes de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Mario V. Petrone, résidant de Bromont, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme et qu'il occupe le siège numéro 1 pour la période du 3 décembre 2007 au 3 décembre 2009.

**ADOPTÉ**

**2007-12-641**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MONSIEUR CLAUDE REINHARDT ET MADAME DOREEN DUBÉ ET  
VILLE DE BROMONT POUR UN ACTE DE CESSIION-SERVITUDE  
(ROUTE PIERRE-LAPORTE)**

ATTENDU QUE Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé sont propriétaires du lot 2 929 343, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé à proximité de la route Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE Ville de Bromont gère des eaux pluviales transitant par un fossé longeant la limite Nord-Est de la propriété de Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé, sans que Ville de Bromont possède les droits inhérents à la gestion de ce fossé;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé et Ville de Bromont relativement à un acte de cession-servitude à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, ing., M. ing., directeur du développement et de la gestion du territoire, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé.

**ADOPTÉ**

**2007-12-642**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MADAME VÉRONIQUE SAUVÉ ET MONSIEUR PIERRE LANGLOIS  
ET VILLE DE BROMONT POUR UN ACTE DE CESSION-SERVITUDE**

ATTENDU QUE Madame Véronique Sauvé et Monsieur Pierre Langlois sont propriétaires du lot 2 929 342, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé à proximité de la route Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE Ville de Bromont gère des eaux pluviales transitant par un fossé longeant la limite Sud-Ouest de la propriété de Madame Véronique Sauvé et Monsieur Pierre Langlois, sans que Ville de Bromont possède les droits inhérents à la gestion de ce fossé;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Véronique Sauvé et Monsieur Pierre Langlois et Ville de Bromont relativement à un acte de cession servitude à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, ing., M. ing., directeur du développement et de la gestion du territoire, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Véronique Sauvé et Monsieur Pierre Langlois.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-12-643**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER QU'UNE PARTIE DU BÂTIMENT PRINCIPAL, LIMITÉE À UNE SUPERFICIE DE 2 M<sup>2</sup>, SOIT À AU MOINS 7,10 M DE LA LIGNE ARRIÈRE DE TERRAIN ALORS QUE LA MARGE ARRIÈRE MINIMALE APPLICABLE EST DE 7,60 M (126 RUE DES DEUX-MONTAGNES, LOT 2 930 430)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser qu'une partie du bâtiment principal, limitée à une superficie de 2 m<sup>2</sup>, soit à au moins 7,10 m de la ligne arrière de terrain alors que la marge arrière minimale applicable est de 7,60 m (126 rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 430).

**ADOPTÉ**

**2007-12-644**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UNE LARGEUR MINIMALE DE TERRAIN DE 44 M ALORS QUE L'EXIGENCE EST DE 50 M (EMPLACEMENT QUI CORRESPOND APPROXIMATIVEMENT AU LOT 2 939 913, LOT RIVERAIN SITUÉ ENTRE LE LAC BROMONT ET LA RUE DU ROCHER)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser une largeur minimale de terrain de 44 m alors que l'exigence est de 50 m (emplacement qui correspond approximativement au lot 2 939 913, lot riverain situé entre le Lac Bromont et la rue du Rocher).

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**N.M.**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER QUE  
DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX APPARENTS DU BÂTIMENT  
PRINCIPAL SOIENT EN ACIER GALVANISÉ ET DE RÉDUIRE LA  
LARGEUR MINIMALE EXIGÉE POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL À  
6,6 M ALORS QUE L'EXIGENCE EST DE 8 M (187 RUE SHANNON,  
LOT 3 484 735)**

Le sujet 7.3.7 est retiré de l'ordre du jour.

**N.M.**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN  
CONTRÔLEUR À FRÉQUENCE VARIABLE 200 HP ET MOTEUR 200  
HP « INVERTER DUTY »**

Le sujet 7.3.8 est reporté à une séance subséquente.

**2007-12-645**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME GUIGNOLÉE ST-  
FRANÇOIS-XAVIER RELATIVEMENT AU CENTRE DE DÉPANNAGE**

ATTENDU le déménagement de Centre de dépannage Sœur Marguerite Dubois  
du 50 chemin Compton au 1182 rue Shefford à Bromont ;

ATTENDU le transport de la ligne téléphonique d'un endroit à l'autre et le  
besoin d'une ligne téléphonique pour des raisons de gestion et de sécurité ;

ATTENDU les capacités financières limitées de l'organisme « Guignolée St-  
François-Xavier » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

D'autoriser le versement d'une contribution financière exceptionnelle de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350\$)** à l'organisme « Guignolée St-François-Xavier », somme incluant toutes les taxes applicables, pour aider l'organisme à défrayer les frais de déménagement du système téléphonique et de son utilisation pour les quatre (4) derniers mois de l'année 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-12-646**

**RÉCUPÉRATION ET RÉUTILISATION DE CERTAINS MATÉRIAUX  
DE L'ANCIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE AVANT SA  
DÉMOLITION**

ATTENDU la démolition prochaine de l'ancien Centre communautaire situé au 40, chemin Compton à Bromont ;

ATTENDU l'offre de Monsieur Daniel Gagnon et de Monsieur Daniel Viens à l'effet de récupérer certains matériaux tels fenêtres, briques, système de chauffage et tuyauterie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les propositions de Monsieur Daniel Gagnon et de Monsieur Daniel Viens.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de rédiger et signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Monsieur Daniel Gagnon et avec Monsieur Daniel Viens concernant les modalités de récupération des matériaux de l'ancien Centre communautaire.

D'exiger de Monsieur Gagnon et de Monsieur Viens tous les permis requis pour le travail de récupération ainsi qu'une assurance responsabilité civile concernant ce chantier, protégeant la Ville de toute poursuite en cas d'accident au d'incident.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-12-647**

**AUTORISATION À L'ORGANISME ÉVOLUTIA CROISSANCE DE  
BROMONT POUR TENIR LA MARCHÉ DE LA PAIX LE 31  
DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE Évolutia Croissance tient depuis plusieurs années une activité « La Marche de la Paix » dans les rues de Bromont, lors de la soirée du 31 décembre, attirant entre 75 et 100 personnes;

ATTENDU QUE Évolutia Croissance a besoin d'un permis les autorisant à réaliser cette activité annuelle;

ATTENDU QUE Évolutia Croissance a besoin du soutien du Service de police pour assurer un encadrement lors de la marche et que le Service de police est favorable à apporter son soutien à cette fête;

ATTENDU QUE Évolutia Croissance a besoin d'emprunter certains équipements qui sont disponibles à la Ville et d'emprunter le hall de l'aréna également disponible le 31 décembre;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'émettre gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques à Évolutia Croissance pour la tenue de La Marche de la paix.

D'offrir un soutien de la part des services municipaux concernés (Service de police et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire) pour assurer la circulation, prêter certains équipements et donner accès au hall d'entrée de l'aréna.

**ADOPTÉ**

**2007-12-648**

**DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT AU VOTE PAR LA POSTE  
POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS**

ATTENDU QUE le directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale, Monsieur Marcel Blanchet nous a informé que l'Assemblée nationale avait adopté le projet de loi 55 (2006, chapitre 60) intitulé «Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal»;

**3 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE l'on retrouve une disposition qui suspend les ententes conclues pour l'essai de nouveaux mécanismes de votation;

ATTENDU QU'il y a peu d'espoir que les nouveaux mécanismes de votation soient en vigueur pour les élections municipales 2009 ou 2010, dans le cas où une élection fédérale serait tenue;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signé une entente pour l'essai d'un nouveau mécanisme de votation, soit le vote par la poste;

ATTENDU QUE ce nouveau mécanisme de votation a été très apprécié par la population et a démontré une augmentation du taux de participation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande à la ministre des Affaires Municipales et des régions, Madame Nathalie Normandeau de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement provincial afin que les nouveaux mécanismes de votation, dont le vote par la poste, puisse être en force pour les élections municipales 2009.

**ADOPTÉ**

**2007-12-649**

**NOUVEAU NOM DONNÉ À L'ANCIEN BOULEVARD HYUNDAI  
SITUÉ DANS LE TECHNOPARC**

ATTENDU QUE la SODEB souhaite donner un nouveau nom au boulevard Hyundai remplacer le nom du boulevard Hyundai ;

ATTENDU QUE lors d'un concours, plusieurs noms ont été proposés par différentes entreprises du Technoparc ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer l'ancien boulevard Hyundai situé dans le Technoparc de Bromont : le boulevard de l'Innovation.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**N.M.**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR  
LES UNITÉS D'HABITATION OFFRANT DE LA LOCATION À  
COURT TERME**

Le sujet 7.7.3 est reporté à une séance subséquente.

**2007-12-650**

**RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE VIA RAIL RELATIVEMENT  
À UN TRAIN RÉGULIER DE VOYAGEURS**

ATTENDU QU'un circuit de train régulier de voyageurs entre Montréal-Farnham-Cowansville-Bromont-Magog-Sherbrooke desservirait une portion importante de notre population dans leurs déplacements journaliers;

ATTENDU QUE ce projet de train quotidien contribuerait à l'essor socio-économique et immobilier de notre région et de notre communauté;

ATTENDU QUE ce projet de train quotidien pourrait également engendrer d'importantes retombées touristiques pour notre communauté;

ATTENDU QUE ces déplacements en train vont inévitablement contribuer à notre réduction d'émission des gaz à effet de serre, facteur important dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE ce projet de train doit franchir dans sa phase initiale l'étude de faisabilité effectuée par Via Rail et qu'il y aura une deuxième phase pour déterminer les infrastructures nécessaires selon les besoins identifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le député fédéral Monsieur Christian Ouellet dans ses démarches de mise sur pied d'un train régulier de voyageurs entre Montréal et Sherbrooke.

QUE copie de cette résolution soit transmise au député fédéral de Brome-Missisquoi pour le soutenir dans ses discussions avec Via Rail et le propriétaire de la voie ferrée, Montréal, Maine & Atlantic.

**ADOPTÉ**

**3 DÉCEMBRE 2007**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**2007-12-651**

**PERMANENCE DE MADAME CAROLINE COUTURE AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE  
LA VIE COMMUNAUTAIRE (SLCVC)**

ATTENDU QUE Madame Caroline Couture a complété sa période d'essai débutant le 4 juin 2007 ;

ATTENDU QUE Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC), a déposé le rapport d'évaluation de Madame Caroline Couture, à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Caroline Couture obtienne sa permanence au poste de secrétaire au SLCVC, à partir du 4 décembre 2007, au taux de la classe 4, an1, des employés de bureau, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE  
LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 2 OCTOBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit compte-rendu de la rencontre du Comité de la Famille de Bromont tenue le 2 octobre 2007.

3 DÉCEMBRE 2007

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE HYDRO-QUÉBEC  
RELATIVEMENT À LA DEMANDE AU PROGRAMME  
MULTIPARTENAIRES D'ENFOUISSEMENT PATRIMONIAL ET  
CULTUREL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Hydro-Québec relativement à la demande au programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE L'OFFICE DU TOURISME GRANBY-  
BROMONT CONCERNANT LA CESSATION DE SES OPÉRATIONS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de l'Office du tourisme Granby-Bromont concernant la cessation de ses opérations.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA  
CONCERNANT L'APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET  
D'AUTORISATION D'UTILISATION NON AGRICOLE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution de la MRC de la Haute-Yamaska concernant l'appui à la demande d'aliénation et d'autorisation d'utilisation non agricole sur le territoire de la Ville de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,  
DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE  
DEMANDE DE PERMIS OU DE LICENCE DE LA RÔTISSERIE ST-  
HUBERT À BROMONT**

**3 DÉCEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement à une demande de permis ou de licence de la Rôtisserie St-Hubert à Bromont.

**2007-12-652**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU COMITÉ INTER MUNICIPAL  
DÉCOULANT DU PLAN D'ACTION LAC BROME - PLAN  
QUINQUENNAL DE LA VILLE DE LAC BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est localisée majoritairement dans le bassin versant de la Rivière Yamaska centre ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Brome a rendu publique son Plan d'action Lac Brome – plan quinquennal tel que préparé par Teknika HBA ;

ATTENDU QUE ce plan inclus la participation des municipalités localisées en amont du Lac Brome dans le bassin versant du Lac Brome ;

ATTENDU QUE le Lac Brome est la source d'eau brute de l'usine de filtration de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est préoccupée par l'environnement et la qualité de la Rivière Yamaska et qu'elle entend continuer à travailler afin d'améliorer la qualité de son eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont croit en l'utilisation de l'approche par bassin versant ;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska, par son préfet, a déclaré qu'elle désiret gérer les bassins versants au niveau de la MRC plutôt que par un organisme de bassin versant, en l'occurrence Cogéby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont adhère au principe de gestion par bassin versant ;

ATTENDU QUE la position géographique de la Ville de Bromont est une des prémisses au choix de la Ville de Bromont de demander à la Ministre des Affaires municipales et des régions d'autoriser un changement de MRC vers la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère que la gestion de sa source d'eau potable est de première importance et que cette branche de la Yamaska est un enjeu que pour la Ville de Bromont en Haute-Yamaska, et que nous voyons mal comment la MRC de la Haute-Yamaska pourra répondre aux attentes de la Ville de Bromont en terme de protection environnementale puisque le Lac Brome est localisé dans Brome-Missisquoi ;

**3 DÉCEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à la Ville de Lac Brome de nous inclure dans leur processus visant à mettre de l'avant leur plan d'action Lac Brome – plan quinquennal au même titre que les municipalités localisées en amont du Lac Brome.

D'acheminer la présente résolution à la Ville de Lac Brome.

D'acheminer copie de la présente résolution à la MRC de la Haute-Yamaska, à la MRC de Brome-Missisquoi ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et des régions.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA  
DEMANDANT À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DES RÉGIONS DE PROLONGER LE DÉLAI POUR PERMETTRE DE  
PRÉSENTER LEUR POSITION RELATIVEMENT AU CHANGEMENT  
DE MRC DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution de la MRC de la Haute-Yamaska demandant à la Ministre des affaires municipales et des régions de prolonger le délai pour permettre de présenter leur position relativement au changement de MRC de la Ville de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-11-372 DE LA MRC DE  
LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LA RÉPONSE À LA VILLE DE  
BROMONT RELATIVEMENT À LA DÉCLARATION DE  
COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE GESTION, DE  
COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES BOUES DE  
FOSSÉS SEPTIQUES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 2007-11-372 de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la réponse à la Ville de Bromont relativement à la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion, de collecte, de transport et de disposition des boues de fossés septiques.

**3 DÉCEMBRE 2007**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jacques Lapensée demande si quelqu'un a commencé à penser au découpage des quartiers en vue des prochaines élections. Il veut savoir quand sera fait la démolition de l'ancien Centre communautaire et s'il y a un projet de prévu sur cet emplacement. Monsieur Lapensée désire connaître la possibilité que les citoyens soient informés des faits relativement aux emprunts, à la dette, aux paiements faits et à venir, les échéanciers de remboursement et aux calculs de dépenses des infrastructures. Enfin, ce dernier s'interroge à savoir sur quel montant est calculé le revenu de taxes et à quel moment l'évaluation a été faite.

- Monsieur Lucien Lortie s'informe relativement aux trains-citernes qui se stationnent quelques jours sur la voie ferrée, afin de savoir s'ils sont pleins ou vides et si la Ville de Bromont est équipée (policiers, pompiers) en cas d'urgence. Ce dernier souligne également aux membres du Conseil le fait que lors du déneigement de la rue Shefford, la neige est poussée sur les trottoirs.

**2007-12-653**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE